

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°19

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à la DRAC pour le financement de travaux Immeuble Lauthonie

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Tulle est propriétaire du rez-de-chaussée commercial et de l'entresol de l'Hôtel (ou Maison) Lauthonie, sis 13 rue Riche et cadastré AX 181.

Ils sont loués par bail commercial en date du 22 novembre 2022 à la SARL LCA optique (Léa Carrat) moyennant un loyer annuel de 7 280,33 €.

Le reste du bâtiment appartient à l'Etat, dans le cadre d'un bail emphytéotique signé avec la Ville de Tulle, et il est occupé par les locaux de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Des travaux sont indispensables sur les menuiseries du R+1 de ce commerce. Le bâtiment étant classé en totalité au titre des Monuments Historiques par arrêté du 14 mai 1991, les travaux sont règlementés par le Code du patrimoine : ils ne peuvent être effectués qu'après un diagnostic puis un avant-projet présenté par un architecte.

Ceux-ci ont été réalisés pendant l'hiver 2025-2026.

Les travaux peuvent donc désormais être effectués : ils consistent en la restauration des cinq menuiseries extérieures en bois existantes de l'étage du commerce ainsi que la réalisation de trois portes-fenêtres en bois formant double fenêtre pour l'amélioration des trois bords principales.

Le montant des travaux est estimé à 44 125,43 € HT.

Ces travaux pourront ensuite être effectués entre l'automne 2026 et le printemps 2027, en fonction des conditions météorologiques.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif à la restauration des menuiseries extérieures et la réalisation de portes-fenêtres de l'immeuble Lauthonie dont le montant s'élève à 44 125,43 € HT.

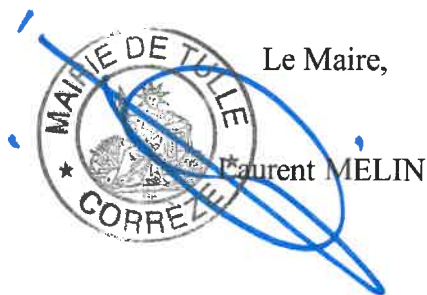
2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de la DRAC aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2026

DLR - 29092026

Plan de financement

Travaux Immeuble Lauthonie

Coût prévisionnel du projet		HT
Répartition du financement	Montant HT	% du montant HT
Autofinancement (sous-total)	22 503 97 €	51%
Fonds propres	22 503,97 €	
Emprunts ⁽¹⁾		
Mécénat		
Autres ⁽¹⁾		
Aides publiques (sous-total)	21 621,46 €	49%
Union européenne		
Etat	17 650,17 €	40%
Région		
Département	3 971,29 €	9%
EPCI		
Commune		
TOTAL	44 125,43 €	100%

Vu,

Le Maire,

Laurent MELIN

